## PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 22 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine de Ficalba régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence du Maire, Bernard AJON

<u>Présents</u>: Jean-Pierre HUERGA, Laurent DECAYEUX, Cécile LIMBERT, Bernard AJON, Elsa MAGOGA, Yoann BENOIT; Vincent BIDEAU, Abdelkader BOUCHAREB; Freddy SPINATI

····

**Procurations:** Nancy **SUMAN donne procuration à** Laurent **DECAYEUX** 

Secrétaire de Séance : Elsa MAGOGA

Date de la convocation : 12 octobre 2018

Date d'affichage: 12 octobre 2018

Ordre du jour :

Evolution du périmètre Syndical EAU47.

Informations:

- RIFSEEP
- Cérémonie du 11 novembre 2018
- Fêtes de fin d'année
- Machine à pain

## Approbation du compte rendu du 03 septembre 2018

Résultat du vote : OUI = 10 NON = Abstention =

........

## Délibération n°2018-026

Portant sur Approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de la modification statutaire du Syndicat Eau47

Résultat du vote : OUI = 10 NON = Abstention =

## Commune de Saint Antoine de Ficalba Séance du 22 octobre 2018

Le conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

**VU les Statuts du Syndicat Eau47,** approuvés par l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2017-12-22-002 du 22 décembre 2017, et en particulier :

- leur article 1 notamment à la forme juridique du syndicat,
- leur article 2.2. relatif à la gestion des services de l'eau potable et/ou de l'assainissement collectif et/ou non collectif (compétences optionnelles à la carte) ;

Vu la délibération prise par la Communauté de communes de FUMEL VALLÉE DU LOT en date du 20 septembre 2018 sollicitant le transfert de ses compétences « Assainissement collectif et non collectif » au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 13 de ses communes membres : BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE, CONDEZAYGUES, CUZORN, FUMEL, LACAPELLE BIRON, MASSELS, MONSEMPRON LIBOS, MONTAYRAL, SAINT FRONT SUR LEMANCE, SAINT GEORGES, SAINT VITE, SAUVETERRE LA LEMANCE ET TRENTELS ;

**VU les délibérations** sollicitant le transfert à Eau47 des compétences à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 prises par les **communes de** :

- AIGUILLON en date du 18 septembre 2018 : Eau potable et Assainissement collectif ;
- AMBRUS en date du 25 mai 2018 : Eau potable, Assainissement collectif et non collectif ;
- BARBASTE en date du 15 juin 2018 : Eau potable et Assainissement collectif ;
- CLAIRAC en date du 13 juin 2018 : Assainissement collectif ;
- LAPARADE en date du 31 mai 2018 : Assainissement collectif ;
- LAVARDAC en date du 12 juin 2018 : Eau potable et Assainissement collectif;
- MONTPOUILLAN en date du 4 mai 2018 : Assainissement collectif et non collectif ;
- NÉRAC en date du 21 décembre 2017 : Eau potable, Assainissement collectif et non collectif ;

**VU la délibération** prise par le **Syndicat Intercommunal des Eaux de Xaintrailles-Montgaillard** en date du 30 juillet 2018 sollicitant le transfert à Eau47 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 de la compétence « Eau potable » pour laquelle il est actuellement compétent sur les communes suivantes : LAVARDAC (écarts), MONTGAILLARD, VIANNE (écarts) ET XAINTRAILLES.

## **SOUS RÉSERVE** des délibérations :

- du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la région du Mas d'Agenais sollicitant le transfert à Eau47 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de sa compétence « Assainissement non Collectif » pour laquelle il est actuellement compétent sur les communes suivantes : CALONGES, LAGRUERE, LE MAS D'AGENAIS, MONHEURT, RAZIMET, SENESTIS ET VILLETON.
- de la commune de LE MAS D'AGENAIS : Assainissement collectif ;

## VU les délibérations du Syndicat EAU47

- n°18\_066\_C du 25 septembre 2018 approuvant l'évolution du périmètre et l'actualisation des compétences transférées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- n°18\_067\_C du 25 septembre 2018 approuvant les transferts de compétences au Syndicat Eau47 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (sous réserve des délibérations des collectivités concernées)

**VU la délibération** n°18\_068\_C du Syndicat EAU47 en date du 25 septembre 2018 portant modification des **Statuts** du Syndicat suite à une erreur formelle indiquée sur la délibération n°17\_070\_C du 28 septembre 2017 concernant la commune de Marmande secteur « écarts de Coussan » : la compétence ANC étant exercée par la commune et non pas par le Syndicat du Sud de Marmande, seule la compétence AEP a été transférée à Eau47.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat Eau47, et ses Statuts,

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat Eau47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 28 Septembre 2018,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire,

# **Après avoir délibéré, le Conseil municipal/Comité syndical/Conseil Communautaire :**10 voix pour 0 voix contre 0 abstentions

**DONNE** son accord pour **l'élargissement du territoire syndical** d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.1. de ses statuts, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux communes de Blanquefort-sur-Briolance, Clairac, Condezaygues, Cuzorn, Fumel, Lacapelle-Biron, Laparade, Monsempron-Libos, Montayral, Montgaillard, Montpouillan, Pompiey, Saint-Front-sur-Lémance, Saint-Georges, Saint-Vite et Sauveterre-la-Lémance.

**DONNE** son accord pour les **transferts de compétences** par les collectivités dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter **du 1**<sup>er</sup> **janvier 2019** selon le tableau ci-dessous :

Commune	Compétences transférées			
Commune	AEP	AC	ANC	
AIGUILLON	X	X	Déjà à Eau47	
AMBRUS	X	X	X	
BARBASTE	X	X	Déjà à Eau47	
CLAIRAC		X		
LAPARADE		X		
LAVARDAC	X	X	Déjà à Eau47	
LE MAS D'AGENAIS	Déjà à Eau47	X	Transférée par le SI du Mas d'Agenais	
NERAC (centre-ville)	X	X	X	
MONTPOUILLAN		X	X	
CDC FUMEL VALLEE DU LOT (13		X	X	
SI MAS D'AGENAIS			X	
SI XAINTRAILLES-	X			

## Commune de Saint Antoine de Ficalba Séance du 22 octobre 2018

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ainsi que leur annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées (selon le projet joint à la présente délibération),

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant :

MANDATE Monsieur le Maire pour informer le Syndicat Eau47 de cette décision.



## Informations – Questions diverses

**RIFSEEP** (présentation du Projet délibération du régime indemnitaire) Validation et vote après l'avis du comité technique du CDG 47

## Aménagement du bourg

Présentation des chiffrages après modification des secteurs une réunion de concertation publique se tiendra courant novembre.

#### Cérémonie du 11 novembre 2018

La cérémonie se déroulera à partir de 12h00 au monument aux morts.

## Fêtes de fin d'année

Le repas de noël est prévu le jeudi 20 décembre pour les enfants de l'école. Le spectacle offert pour les enfants est prévu le vendredi matin à la salle des fêtes.

#### Location

Le local commercial est reloué pour un cabinet de médecine douce (Réflexologie, Acupuncture ...)

## Service aux administrés

Un nouveau distributeur est proposé, climatisé et connecté avec le Boulanger afin de connaître les stocks ... Un panneau d'information est proposé pour les messages de la Mairie. Une participation est demandée à la mairie de 80euros par mois.

Adressage: l'ensemble des habitations de la commune doit avoir une adresse avec un nom et un numéro de rue. Cette mission est confiée à Mme. Elsa Magoga qui constituera un groupe de travail. Cet adressage est réalisé en liaison avec le pôle urbanisme de la CAGV...



## Commune de Saint Antoine de Ficalba Séance du 22 octobre 2018

2018-0018

Vincent BIDAUD	Jean-Pierre HUERGA	Nancy SUMAN	Laurent DECAYEUX	Jean GRANADOS
Cécile LIMBERT	Aurélie EMMANUEL	Yoann BENOIT	Elsa MAGOGA	Dorinella ISKRA
Freddy SPINATI	Abdelka BOUCHAREB	Bernard AJON		